

5) Sur la clé de répartition entre les trois provinces

Journaliste : Un mot sur la clé de répartition. La majorité des élus est d'accord pour sa révision, mais pourtant, rien ne bouge, comment expliquez-vous cette situation pour le moins étonnante ?

Philippe Gomès : Ben, rien ne bouge, sauf Calédonie ensemble !

Journaliste : Expliquez ?

Philippe Gomès : C'est-à-dire, qu'il y en a toujours beaucoup qui parlent et peu qui agissent. Et dans les peu qui agissent, c'est nous ! En ce qui concerne la clé de répartition, nous avons déposé..., pas hier, en novembre 2010, deux propositions de lois du pays, qui ont été soumises au conseil d'État et qui ont été validées par le conseil d'État. Ces deux propositions, elles sont très simples et très justes, très objectives. La première dit que la clé de répartition entre les trois provinces doit être modifiée pour tenir compte de l'évolution de la population dans chacune des provinces.

Journaliste : 75 % apparemment de la population sur la province Sud.

Philippe Gomès : Tout à fait ! 75 % en province Sud, alors qu'au moment de la signature des Accords de Matignon, c'est-à-dire au moment de l'instauration de cette clé de répartition, inégalitaire entre les trois provinces, il y avait 68 % de la population en province Sud. Donc, on voit bien que cette clé de répartition a été instaurée à un moment donné de l'histoire et qu'aujourd'hui, la province accueille 7 % de plus de population qu'elle n'en accueillait au moment où la clé de répartition a été instaurée. Dans le même temps, la province des Îles qui avait, en 88, 11 % de la population du pays, n'a plus que 7 % de la population du pays. Donc, nous, ce qu'on propose dans cette loi, c'est que la clé de répartition soit modifiée pour tenir compte de cette évolution. C'est-à-dire, qu'on revienne à la discrimination entre les provinces qui avait été instaurée en 1988, qu'on la réactualise et qu'on la réinstaure de la même manière en 2011. Donc, c'est une donnée totalement objective, ça ne revient pas sur le fait que les ressources fiscales sont réparties de manière discriminatoire entre les trois provinces, ça ne fait qu'actualiser cette discrimination au stade d'évolution de la population dans chaque province aujourd'hui. Et donc, il faut, il suffit que le Congrès inscrive ce texte à l'ordre du jour et ce texte, il sera voté. **Et donc, il y en a qui pleure à la province, mais, il faut arrêter de pleurer, il faut sécher les larmes. Il faut, tout simplement, voter le texte qui est déposé sur le bureau du Congrès.** On a même prévu une deuxième solution, parce qu'on s'est dit, vous savez, il faut avoir une solution principale, et un plan B. Donc, comme on arrange correctement les choses et puis qu'on travaille pour ce faire, on a adopté un plan B. Si jamais la première proposition de loi ne peut pas passer parce que les indépendantistes, ils seraient un peu trop réticents, on s'est dit : ce qu'on va faire, on va présenter une

deuxième proposition de loi qui a, elle aussi, été validée par le conseil d'État. Aujourd'hui, la taxe sur les jeux qui vient essentiellement des casinos, qui rapporte à la Nouvelle-Calédonie plus de 2 milliards de francs CFP, chaque année, cette taxe sur les jeux, au lieu de la percevoir au profit de la Nouvelle-Calédonie, comme les casinos sont, avec le Bingo, en province Sud, qu'elle soit perçue quasi exclusivement par la province Sud. Donc, l'idée, c'est de faire un tout petit impôt territorial qui s'appellerait "taxe sur les jeux" et des centimes additionnels sur cette taxe qui serait perçue par les provinces, mais en réalité, 95 % du produit de cette taxe serait perçus par la province Sud, ce qui contribuera à donner 2 à 3 milliards de plus à la province Sud chaque année. Donc, voilà, deux clés concrètes, prêtes. Il faut, il suffit que Rock Wamytan inscrive cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance et qu'une majorité vote ce texte, et nous, nous sommes prêts, bien sûr, à le voter, pour que les problèmes, dont la province Sud parle de manière récurrente, à chacune de ses assemblées soit désormais un souvenir.